

**REDONNER LE FLEUVE AUX QUÉBÉCOIS****Consultation publique  
Automne 2000****Mémoire déposé par Jean Thérien****Québec****7 novembre 2000**

## TABLE DES MATIÈRES

<u>TABLE DES MATIÈRES</u> .....	1
<u>INTRODUCTION</u> .....	2
<u>PROBLÉMATIQUE</u> .....	3
<u>Le grand nombre de partenaires</u> .....	3
<u>Les camions</u> .....	3
<u>La vitesse</u> .....	3
<u>Les pistes cyclables</u> .....	4
<u>RECOMMANDATIONS</u> .....	5
<u>CONCLUSION</u> .....	7

## **INTRODUCTION**

À la suite de la séance d'information du 26 octobre au Musée de la civilisation, je viens, à titre de simple citoyen et de résidant de la rue Champlain, donner mon point de vue sur le projet « Redonner le fleuve aux Québécois ».

D'entrée de jeu, il est évident que c'est un projet emballant, mais étant le témoin quotidien de la problématique que constitue le boulevard Champlain, je tiens d'autant plus à faire mes recommandations à la Commission de la capitale nationale du Québec, qui, je l'espère, prendra mes observations en considération.

## **PROBLÉMATIQUE**

### **Le grand nombre de partenaires**

En lisant avec attention le document remis par le comité, je constate que celui-ci a cerné les principaux enjeux de ce projet.

Il est vrai que le proverbe « Mieux vaut tard que jamais » s'applique, car nous sommes au moins quarante ans en retard.

À cause de ce retard, tout se complique puisqu'il va falloir que tous les partenaires concernés, le Port de Québec, le CN, le ministère des Transports, les différentes villes situées sur les rives arrivent à un consensus qui permettra de réaliser ce beau projet.

De plus, il faudra aussi bénéficier de la coopération de certains chefs d'entreprises qui ne semblent pas être impliqués dans aucun des comités qui ont à cœur l'embellissement de nos rives.

### **Les camions**

Comme il vous l'a été mentionné à la réunion du 26 octobre, les camions sont un obstacle majeur au concept décrit dans le document « Redonner le fleuve aux Québécois ». Le boulevard Champlain est devenu une vraie cour de triage, un raccourci pour bon nombre de camions. La plupart sont des poids lourds (entre 22 et 30 roues), trains routiers remplis de bois, de pierre et de marchandises diverses. De plus, faut-il le mentionner, de boues usées provenant de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec, qui dégagent des odeurs nauséabondes et incommodes régulièrement non seulement les résidents du boulevard Champlain, mais aussi les touristes naturellement, puisque nous sommes dans un environnement touristique et résidentiel qui comporte beaucoup de restaurants avec terrasse.

Il a été démontré que plus de 75 % de ces camions utilisent les rues du Vieux-Québec et se servent du boulevard Champlain comme raccourci vers la rive sud.

Les plus souvent observés par les citoyens sont : les camions de la Daishowa, les camions de la compagnie Besner et Transbois de Saint-Pamphile.

Sans compter que le boulevard Champlain est en piteux état puisque ces poids lourds brisent constamment la chaussée.

### **La vitesse**

Le boulevard Champlain est présentement considéré comme un boulevard « urbain ». Les limites de vitesse sont de 50-70-80 km/heure.

Ces limites de vitesse ne sont pas respectées, non seulement par les automobilistes, mais surtout par de nombreux camions de marchandises.

Présentement, ces mastodontes dépassent largement ces vitesses. Si cette situation continue de prévaloir, il ne faudrait pas se surprendre si, un jour, un accident comme Saint-Michel-de-Bellechasse se produise, avec les conséquences que l'on connaît.

Incidemment, en octobre, un poids lourd a déversé son contenu de bois sur une automobile. Heureusement, il n'y a pas eu de morts, mais, malheureusement, des blessés graves.

Néanmoins, je dois souligner les efforts des policiers qui patrouillent régulièrement sur le boulevard. À force de donner des contraventions, peut-être arriveront-ils à discipliner les utilisateurs.

### **Les pistes cyclables**

Présentement, il existe une piste cyclable en bordure du boulevard Champlain qui va jusqu'au parc Notre-Dame-de-la-Garde.

Malheureusement, comme c'est aussi une piste pour piétons, elle comporte un danger manifeste pour ces piétons ainsi que pour les parents qui y déambulent avec leurs jeunes enfants.

## RECOMMANDATIONS

### *En ce qui concerne le grand nombre de partenaires*

- Pour réussir ce projet, il faudra non seulement avoir la collaboration des organismes publics, mais aussi la collaboration des chefs d'entreprises dont les camions empruntent le plus souvent le boulevard Champlain. Un appel à leur conscience collective ainsi que des lois musclées, comme il en existe dans certaines villes d'Europe, dont Paris, seraient à considérer. Une rencontre avec le patron de la Daishowa est suggérée puisque les camionneurs de cette compagnie n'utilisent pas l'entrée et la sortie de camions qui donne directement sur le boulevard Henri-Bourassa, mais utilisent, la plupart du temps, le boulevard Champlain comme raccourci.
- Identifier les compagnies dont les camions utilisent le boulevard Champlain comme raccourci et rencontrer les chefs d'entreprises afin de les sensibiliser à cette problématique.

### *En ce qui concerne les camions*

- Réglementer le transport par camion.
- Permettre l'utilisation du boulevard Champlain aux camions seulement en cas d'absolue nécessité.

### *En ce qui concerne la vitesse*

- Diminuer les limites de vitesse
- Continuer et augmenter la surveillance afin d'inculquer aux automobilistes que le boulevard Champlain n'est pas une piste de course, mais un boulevard urbain.

### *En ce qui concerne les pistes cyclables*

- Pour diminuer les risques d'accident, prévoir une piste en asphalte près du boulevard pour tout ce qui roule : vélo, patins, planches à roulettes, trottinettes, etc.
- Prévoir une piste pour piétons située près du fleuve. Celle-ci devra être en petites pierres ou en tout autre matériau compatible avec la randonnée pédestre.

### *En ce qui concerne les percées visuelles*

- Les percées visuelles devront être très nombreuses.
- Les arbres qui orneront les abords du fleuve ne devront pas être trop hauts.

*En ce qui concerne les chiens*

- La réglementation municipale devra être appliquée sévèrement. Les chiens devront être tenus en laisse et les excréments devront être ramassés par leur propriétaire respectif.

*En ce qui concerne l'embellissement*

- Puisque c'est l'intention de la Commission de la capitale nationale d'établir un parcours cérémoniel sur le boulevard Champlain, il serait approprié de prendre des mesures qui permettraient que les résidences qui longent celui-ci ne présentent pas des cours mais, plutôt, une autre façade.
- Grâce à des subventions municipales, inciter les propriétaires des résidences qui bordent le boulevard Champlain à les rénover et à les embellir.

*En ce qui concerne la dénomination du boulevard*

- Le ministère des Transports devrait songer sérieusement à rebaptiser le boulevard Champlain au nom complet du fondateur de la capitale, soit : Samuel de Champlain. D'autant plus que l'on fêtera le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec en 2008, date de la réalisation du projet. Ce serait un bel hommage à rendre au fondateur de notre ville et cela irait dans le sens du courant actuel qui consiste à nommer les boulevards et les autoroutes du nom complet de la personne. À titre d'exemples, se référer à l'autoroute Félix-Leclerc, au pont Pierre-Laporte, à l'autoroute Jean-Lesage et au boulevard René-Lévesque.

## CONCLUSION

À la lecture de ce document, vous constaterez qu'un immense effort de concertation dû au grand nombre de partenaires devra être fait pour mener à bien ce projet.

De plus, celui-ci devra être réalisé dans le respect des désirs et des recommandations des résidents du boulevard Champlain dont la vie quotidienne sera considérablement influencée par ce nouvel environnement.

En conséquence, j'espère que la Commission de la capitale nationale prendra en considération les recommandations d'un résident de ce boulevard qui souscrit sans réserves à ce projet et qui désire ardemment que l'on redonne enfin le fleuve aux Québécois.

Je vous remercie.

Jean Thérien